



## CONSEIL DE TERRITOIRE

Mardi 7 mars 2017 à 18h30

Salle Les Colonnes, 92340 BOURG-LA-REINE

### Compte rendu sommaire

- 1) Appel nominal,
- 2) Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Christine QUILLERY,
- 3) Approbation du Procès-verbal du Conseil de Territoire du 13 décembre (unanimité),
- 4) Compte rendu des délibérations prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation,
- 5) Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation,

#### **I. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE**

- 6) Rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (le Conseil prend acte),

#### **II. FINANCES**

- 7) Débat sur les orientations budgétaires de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris pour l'année 2017 (le Conseil prend acte à l'unanimité),

#### **III. AMENAGEMENT – URBANISME**

- 8) Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Fontenay-aux-Roses (majorité, 8 voix contre),
- 9) Modalités de mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Malakoff (unanimité),
- 10) Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de Fontenay-aux-Roses (unanimité 5 abstentions),
- 11) Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Fontenay-aux-Roses (unanimité 5 abstentions),
- 12) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune d'Antony (unanimité 5 abstentions),
- 13) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Bagneux (unanimité 5 abstentions),
- 14) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Bourg-la-Reine (unanimité 5 abstentions),
- 15) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Châtenay-Malabry (unanimité 5 abstentions),
- 16) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Châtillon (unanimité 5 abstentions),
- 17) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Clamart (unanimité 5 abstentions),
- 18) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Fontenay-aux-Roses (unanimité 5 abstentions),
- 19) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune du Plessis-Robinson (unanimité 5 abstentions),
- 20) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Malakoff (unanimité 5 abstentions),
- 21) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Montrouge (unanimité 5 abstentions),
- 22) Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Sceaux (unanimité 5 abstentions),
- 23) Délégation au Président de l'exercice du droit de préemption urbain, de l'exercice du droit de priorité, ainsi que la possibilité pour lui de déléguer l'exercice de ces droits (unanimité 5 abstentions),

#### **IV. VII – LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL**

- 24) Détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire (à l'unanimité).

Fontenay-aux-Roses, le 8 mars 2017

**Le Président,  
Jean-Didier BERGER**